

**Bureau du 11 avril 2005**

**Décision n° B-2005-3108**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la Société lyonnaise de conseil et construction de déposer une demande de permis de construire sur une parcelle communautaire située 3, rue Brossolette**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, en 1972, des terrains nécessaires à l'ouverture de la rue Pierre Brossolette à Vénissieux.

Une fois la voie créée, il est resté une parcelle hors alignement cadastrée A 936 d'une surface de 74 mètres carrés. Cette parcelle, inconstructible en elle-même, a fait l'objet d'une demande d'acquisition par la Société lyonnaise de conseil et construction qui désire réaliser une opération immobilière sur la parcelle mitoyenne.

En effet, la réunion des deux parcelles est nécessaire pour générer un terrain constructible avec une façade commune de 46 mètres.

A titre d'information, le promoteur s'est engagé à respecter le référentiel de qualité environnementale de la Communauté urbaine.

Aussi est-il demandé au Bureau délibératif de se prononcer sur ce dossier en attendant de connaître la surface hors œuvre nette (SHON) développée par le projet et le principe de la cession à ladite société, au *prorata* de la constructibilité générée par la parcelle par rapport à l'assiette globale du projet ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la Société lyonnaise de conseil et construction ou toute société susceptible de lui être substituée, à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 936 de la section A et située 3, rue Brossolette à Vénissieux.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de réaliser des travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,